

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2013**

Date de Convocation : 3 Juillet 2013 Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 17 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de votants : 23	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME</b> <b>REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORCINES</b> <b>SEANCE ORDINAIRE</b> <b>DU 9 JUILLET 2013</b>
---	---

L'an deux mille treize, le 9 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mr Jean-Marc MORVAN, Maire

***Mmes*** : Paulette MANRY, Marie-Martine VIGIER, Lauriane BONNABRY

***Mr*** : François BONJEAN

***Adjoints***

***Mmes*** : Marie-Claire GOIGOUX, Anne-Marie MANOUSSI, Suzanne DURIS, Annie DESMOND-COUTURIER, Clotilde BERTIN,

***Mrs*** : François DIVOL, Guy RAYNOIRD, Alain PERRIER, François PEYRAT, Adam WEBER, Thierry CHAPUT, Denis CHEVILLE.

***Conseillers Municipaux***

**ABSENTS** : ***Mmes*** Brigitte VOLLE, Chantal ROCHE, Bernadette PEYRAS-CATASTINI , Martine GENESTIER

***Mrs*** : Daniel MULLER, Jacques BARBIER

**POUVOIRS** :

- Mme Chantal ROCHE à Mme Suzanne DURIS
- Mme Brigitte VOLLE à François BONJEAN
- Mme Martine GENESTIER à Marie-Claire GOIGOUX
- Mr Daniel MULLER à Lauriane BONNABRY
- Mr Jacques BARBIER à Paulette MANRY
- Mme Bernadette PEYRAS-CATASTINI à Marie-Martine VIGIER

**Secrétaire de séance** : Melle Lauriane BONNABRY

Le procès-verbal de la séance de la séance du 6 juin est approuvé comme suit :

**VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

### **DELIBERATION PORTANT VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UNC-AFN ET A L'ASSOCIATION TREC DES VOLCANS**

**DELIBERATION N° 2013/072**

**Monsieur le Maire,**

➤ **PROPOSE** que la commune verse à :

- l'association UNC-AFN une subvention exceptionnelle de 600 €

afin de contribuer financièrement aux divers frais engagés par celle-ci pour l'organisation de leur congrès le 05 mai 2013 et la réfection de leur drapeau (450 € pour le congrès et 150 € pour la réfection de leur drapeau)

- l'association TREC DES VOLCANS une subvention exceptionnelle de 500 €

afin de contribuer financièrement aux divers frais engagés par celle-ci pour l'organisation de la fête américaine au mois de Juin 2013.

➤ **INDIQUE** que les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits à l'article 6574 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après délibération , par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

➤ **AUTORISE** le Maire à verser une subvention de 600 € à l'association UNC-AFN et 500 € à l'association TREC DES VOLCANS et signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D'UN POSTE  
D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

**DELIBERATION N° 2013/073**

**Le Maire,**

▶ **RAPPELLE** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

▶ **INDIQUE** qu'en raison d'une augmentation de travail au service technique, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

▶ **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

▶ **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés et d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.  
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

▶ **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D'UN POSTE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

**DELIBERATION N° 2013/074**

**Le Maire,**

▶ **RPELLE** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

▶ **INDIQUE** qu'en raison d'une augmentation de travail au service administratif, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (22/35) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

▶ **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

▶ **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, (22/35) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

▶ **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D'UN POSTE  
D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

**DELIBERATION N° 2013/075**

**Le Maire,**

► **RAPPELLE** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

► **INDIQUE** que la Commission Administrative Paritaire en date du 6 juin 2013 a émis un avis favorable dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent permettant sa nomination sur un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

► **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

► **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés et d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, sont inscrits au budget.

► **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D'UN POSTE  
D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**DELIBERATION N° 2013/076**

**Le Maire,**

► **RAPPELLE** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

► **INDIQUE** qu'un agent a réussi l'examen d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe et qu'il est inscrit sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

► **PROPOSE** l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe pour sa nomination à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

► **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

► **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés et d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

► **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D' UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE**

**DELIBERATION N° 2013/077**

**Le Maire,**

► **RAPPELLE** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

► **INDIQUE** qu'un agent a réussi l'examen d'Agent de maîtrise et qu'il est inscrit sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

► **PROPOSE** l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise pour sa nomination à compter du septembre 2013.

12

► **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

► **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés et d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise à compter du 12 septembre 2013.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

► **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE UN POSTE  
D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

**DELIBERATION N° 2013/078**

**Le Maire,**

► **RAPPELLE** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

► **INDIQUE** qu'en raison d'une augmentation de travail dans le service périscolaire, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

► **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

► **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés et d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

► **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL  
DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

**DELIBERATION N° 2013/079**

**Le Maire,**

► **RAPPELLE** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

► **INDIQUE** que la Commission Administrative Paritaire en date du 06 juin 2013 a émis un avis favorable dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent permettant sa nomination sur un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

► **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

► **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés et d'ouvrir un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, sont inscrits au budget.

► **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D'UN POSTE  
D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

**DELIBERATION N° 2013/080**

**Le Maire,**

► **RAPPELLE** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

► **INDIQUE** qu'en raison d'une augmentation de travail au service de restauration, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (13/35) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

► **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

► **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés et d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, (13/35) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

► **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE A PROCEDURE  
ADAPTEE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DES COURTS DE TENNIS  
AU COMPLEXE SPORTIF D'ORCINES**

**DELIBERATION N° 2013/081**

**Le Maire,**

**Vu** le Code des Marchés Publics

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2122-21-1

**Considérant** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du marché à procédure adaptée portant maîtrise d'œuvre pour la rénovation des courts de tennis au complexe sportif d'Orcines tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire.

**Vu** le procès-verbal d'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres en date du 4 juillet 2013

**Vu** le procès-verbal d'attribution des offres de la commission d'appel d'offres en date du 5 juillet 2013

**Vu** la présentation du dossier d'ouverture des plis et d'attribution des offres à la commission des finances en date du 6 juillet 2013

► **INDIQUE** que plusieurs cabinets d'ingénierie ont été consultés pour la rénovation des courts de tennis au complexe sportif d'Orcines, mais qu'un seul Cabinet a soumissionné, le Cabinet SERIA & CHANEAC

► **INFORME** que la commission d'appel d'offres a retenu le Cabinet SERIA & CHANEAC (co-traitant) qui présente l'offre la mieux disante en regard des exigences demandées dans le dossier de consultation.

Le montant des prestations sont :

- missions de bases SERIA : 7 514,50 € HT
- missions de bases CHANEAC : 1 500,00 € HT

**SOIT : 9 014,50 € HT**

► **PROPOSE** que nous retenions le cabinet SERIA & CHANEAC

► **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

► **DECIDE** de retenir le Cabinet SERIA & CHANEAC

qui présente l'offre la mieux disante en regard des exigences demandées dans le dossier de consultation,  
pour un montant de prestations de :

- missions de bases SERIA : 7 514,50 € HT
- missions de bases CHANEAC : 1 500,00 € HT

**SOIT : 9 014,50 € HT**

► **AUTORISE** le Maire à signer le marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des courts de tennis au complexe sportif d'Orcines et tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE A PROCEDURE  
ADAPTEE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AGRANDISSEMENT  
ET LA REHABILITATION DE LA MAIRIE**

**DELIBERATION N° 2013/082**

**Le Maire,**

**Vu** le Code des Marchés Publics

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2122-21-1

**Considérant** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du marché à procédure adaptée portant maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la réhabilitation de la Mairie d'Orcines tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire.

**Vu** le procès-verbal d'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres en date du 4 juillet 2013

**Vu** le procès-verbal d'attribution des offres de la commission d'appel d'offres en date du 5 juillet 2013

**Vu** la présentation du dossier d'ouverture des plis et d'attribution des offres à la commission des finances en date du 6 juillet 2013

► **INFORME** que 23 Cabinets d'architecture ont soumissionné et qu'après examen et analyse des offres, tous les dossiers étaient recevables.

► **INDIQUE** que la commission d'appel d'offres a retenu le Cabinet d'architecture SCOP ARCHI 4 OLLIER qui présente l'offre la mieux disante en regard des exigences demandées dans le dossier de consultation.

Le montant des prestations sont :

- missions de bases : 59 775 € HT
  - mission EXE : 7 500 € HT
- SOIT : 67 275 € HT**

► **PROPOSE** que nous retenions le cabinet d'architecture SCOP ARCHI 4 OLLIER

► **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 21 contre : 0 abstention : 0**  
**2 élus ne participent pas au vote**

► **DECIDE** de retenir le Cabinet d'architecture SCOP ARCHI 4 OLLIER

qui présente l'offre la mieux disante en regard des exigences demandées dans le dossier de consultation,  
pour un montant de prestations de :

- missions de bases : 59 775 € HT
  - mission EXE : 7 500 € HT
- SOIT : 67 275 € HT**

► **AUTORISE** le Maire à signer le marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la réhabilitation de la mairie et tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT CHOIX DU TRANSPORTEUR SCOLAIRE  
ET ACCUEIL DE LOISIRS POUR 2013/2014**

**DELIBERATION N° 2013/083**

**Le Maire,**

► **INDIQUE** que plusieurs transporteurs ont été consultés pour les déplacements des élèves de l'école de la Font de l'Arbre pour diverses destinations.

► **INFORME** qu'une seule Société a soumissionné, la Société NENOT.

Les montants HT se décomposant comme suit :

- Salle omnisport	95,78 €
- Piscine de Chamalières	95,78 €
- Autres transports pour l'ALSH	
• mise à dispo. 1 H	58,00 €
• mise à dispo. 3 H	128,20 €
• mise à dispo. ½ journée 4/5 H	187,30 €
- Mise à dispo 1 journée	
• LE PAL	420,60 €
• SUPER BESSE	368,00 €
• PARENTIGNAT	368,00 €
• CHADIEU	368,00 €
• MUROL	368,00 €
• LE GUERY	368,00 €
• CHATEAUNEUF	368,00 €
- Transfert aller/retour matin et soir	138,70 € destination < 80 km
• heure supplémentaire : 45 € TTC	
• km supplémentaire : 1,71 € TTC	
• frais imprévisibles (parking, péage, repas du chauffeur [16,50 €]...) en supplément	

► **PROPOSE** que nous retenions l'entreprise NENOT

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

► **DECIDE** de retenir l'entreprise NENOT pour les montants indiqués ci-dessus

► **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT AVENANT AU BAIL DE LOCAL COMMUNAL**

**DELIBERATION N° 2013/084**

**Le Maire,**

**Vu** la délibération en date du 23 janvier 2001 portant location de l'appartement de la POSTE

**Vu** le cahier des charges pour la location d'un appartement communal à usage d'habitation

**Vu** le bail du local communal

► **INDIQUE** qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le cahier des charges du local communal à usage d'habitation sis au dessus de la Poste

► **PROPOSE** que les charges soient portées à 43,89 € par mois

► **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

► **DECIDE** d'adopter les modifications au bail communal, comme indiquées ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

► **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL****DELIBERATION N° 2013/085****Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

**Vu** la délibération en date du 10 avril 2013 adoptant le budget primitif

**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours

► **INDIQUE** qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits suite au vote du budget primitif

<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
<b>art.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dim. de crédits</b>	<b>Augm. de crédits</b>	<b>art.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dim. de crédits</b>	<b>Augm. de crédits</b>
6574	Subvention aux associations.		1 100,00				
6228	divers	1 100,00					
	<b>TOTAL</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 100,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	
		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

► **AUTORISE** le Maire à prendre cette décision modificative N° 2 au budget principal

**L'ordre du jour étant épuisé, la parole est aux élus**

**Denis CHEVILLE** : Il n'y a pas eu de nouvelles réunions depuis janvier 2012, date à laquelle a été présenté le projet d'aménagement de bourg par Madame Panthéon ; je ne comprends pas pourquoi le chantier de la mairie est proposé à ce conseil, sans concertation préalable.

**Jean-Marc MORVAN** : l'architecte retenu va élaborer le projet et nous faire des propositions sur lesquelles nous en débattons.

**Thierry CHAPUT** : où en est le chantier de la STEP de Ternant

**Jean-Marc MORVAN** : il suit son cours. Une visite a été réalisée avec 2 classes de l'école publique et prochainement une visite sera organisée pour le Conseil Municipal

**Guy RAYNOIRD** : où en est le chantier du bassin d'orage rue de l'Ecole ?

**Jean-Marc MORVAN** : il est terminé reste à le clôturer par mesure de sécurité.

Pour information, l'enquête publique pour la révision N° 3 du Plan Local d'Urbanisme se déroulera du 19 août au 19 septembre prochain.

La séance est levée à 20h45